

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 26 - 2025

Séance du 05/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Christian DUGUÉ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 6

Excusés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 6

Pour : 6

Date de convocation
27/11/2025

Date d'affichage
27/11/2025

publication du :

11/12/2025

Etaient présents :

Mme BONARDOT Françoise, Mme. DEGIOANNI Justine, M. DEGIOANNI Léopold, M. DUGUÉ Christian, Mme DYON Pascale, Mme KELLER Geneviève

Procuration(s) :

Etaient absent(s) : Mme HORBATIUK Marie

Etaient excusés :

A été nommée comme secrétaire de séance : Françoise BONARDOT

Investissements 2026

Le Maire expose que, concernant les nouvelles dépenses d'investissement à payer d'ici le vote du budget 2026, il convient de prendre une délibération qui autorise l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédents.

Les crédits budgétaires d'investissement 2025 de la commune de Montceaux Ragny entrant dans le cadre de la délibération spéciale sont :

- Chapitre 20 : 2 585 €
- Chapitre 21 : 110 350 €
- Chapitre 23 : 0 €

Le montant qui peut être engagé, liquidé et mandaté dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent est de :

- 646 € au titre du chapitre 20
- 27 587 € au titre du chapitre 21,

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'exécutif à engager les dépenses budgétaires 2026 dans les limites autorisées.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à MONTCEAUX-RAGNY

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 071-217103084-20251205-26_2025-DE

S2LO

La secrétaire de séance,
Françoise BONARDOT

FB

Le Maire,
Christian DUGUÉ

